



## **DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **Délégation faite au Président**

**Réf. : P050\_2021**

**Date : 19/02/2021**

**OBJET : OPAH et OPAH de Renouvellement urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin - Aides aux propriétaires**

### **Exposé**

#### **Contexte**

Par délibération n°2018-072 adoptée lors de la séance du Conseil du 28 mai 2018, le Conseil d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, « l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat ». A ce titre, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH RU) mises en place depuis le 03 octobre 2016 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont donc concernées.

Ces dispositifs permettent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de bénéficier de subventions accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

En complément de ces subventions, des aides complémentaires leur sont proposées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin conformément aux conditions d'éligibilité et des modalités de calcul définies par une délibération cadre du 27 septembre 2018. Dans ce contexte, les propriétaires figurant dans la liste jointe en annexe, sont éligibles à ce dispositif d'aides complémentaires.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu** la délibération DEL2020\_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n°2018-181 du 27 septembre 2018 relative au dispositif d'aides complémentaires de l'OPAH et l'OPAH de renouvellement urbain 2016/2021 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

### **Décide**

- **D'attribuer** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la présente décision et en autoriser le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **De dire** que les crédits afférents, d'un montant total de 17 099 euros, sont inscrits au compte 20422, Idc 75543,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**OPAH et OPAH de Renouveau urbain 2016/2021 de Cherbourg-en-Cotentin – Liste des propriétaires éligibles**

<b>Logements situés sur le secteur de l'OPAH</b>				
<b>Identité du bénéficiaire</b>	<b>Qualité du bénéficiaire</b>	<b>Adresse du logement réhabilité</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Montant de l'aide</b>
BOTTERO Benjamin	Propriétaire occupant	14 Ter rue du Vieux Tôt Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	343 euros
AQQA Noureddine	Propriétaire occupant	3 Résidence Les Martinets – Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	461 euros
GOSSELIN Cédric	Propriétaire occupant	7 Les Margannes – Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	8 000 euros
SOUILLART Mickaël	Propriétaire occupant	61 rue Amiral Courbet – Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
GEORG Stéphane	Propriétaire occupant	4 avenue de Verdun – Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
LEBOISSELIER Laurence	Propriétaire occupant	8 rue André Lenôte - Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
LANDAO Alphonse	Propriétaire occupant	54 rue Gambetta - Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	326 euros
PRONOST Patrick	Propriétaire occupant	Allée Félix Faure - Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	469 euros

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 050-200067205-20210223-P050\_2021-AR

<b>Identité du bénéficiaire</b>	<b>Qualité du bénéficiaire</b>	<b>Adresse du logement réhabilité</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Montant de l'aide</b>
FLEURY Aurore	Propriétaire occupant	1 rue Léon Jouhaux Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros
DESLANDES Patrick	Propriétaire occupant	3 rue Léon Jouhaux - Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 10% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	5 000 euros
DESLANDES Patrick	Propriétaire occupant	3 rue Léon Jouhaux - Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: 3% de la dépense subventionnée par l'ANAH (Hors taxe)	500 euros